



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Chiffres catastrophiques de la mortalité infantile en France

Question orale n° 345

Texte de la question

M. Aurélien Pradié interroge Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur la mortalité infantile en France, supérieure à la moyenne européenne alors qu'elle était la plus basse d'Europe jusque dans les années 1990. Les décès des nouveau-nés sont les plus nombreux, 74 % de la mortalité infantile est néonatale. Le taux de mortalité infantile était de 3,7 pour mille en moyenne en France en 2021 avec de fortes disparités selon les territoires, notamment dans les DOM TOM avec une moyenne de 7,7 pour mille naissances, dans le département du Lot de 5,1 pour mille, le Jura et l'Indre et Loire 5,2 pour mille. En 2023, le Lot affichait un taux de 6,2 pour mille. Au niveau national, la moyenne est passée à 4,1 pour mille en 2024. Les chiffres ne cessent de progresser. C'est un très mauvais signal. Or la mortalité infantile est un « indicateur clé de la qualité des soins périnatals et des politiques de santé publique ». Les pays d'Europe du nord connaissent des chiffres deux fois meilleurs avec des maternités même petites mais mieux dotées en effectifs. La Suède affiche le taux de mortalité infantile le plus bas du monde. Elle met en avant le suivi et l'accompagnement des mères avec des centres de soins de proximité. L'organisation des soins en territoire rural a aggravé les risques avec la fermeture des petites maternités pour raison de sécurité. D'autres problématiques sont venues se greffer : les distances d'accès aux soins mettent plus fortement en danger les mères et les nouveau-nés en zone rurale. L'exemple du Lot à cet égard est frappant, avec la fermeture de 3 maternités sur 4. En août 2023, la maternité de Cahors a dû fermer pendant deux jours faute de pédiatre. Il y a bien une corrélation entre la qualité de la prise en charge et le risque de mortalité infantile. Il lui demande quels moyens elle entend mettre en œuvre de façon pérenne pour enrayer ce phénomène préoccupant et gommer les inégalités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Pradié](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 345

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Travail, santé, solidarités et familles

Ministère attributaire : Travail, santé, solidarités et familles

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 avril 2025](#)